

Guide de Bienvenue à Clare pour les Immigrants

Travail



Réalisé par le CISC (Centre d'Aide aux Immigrants du Comté de Clare)



Vos informations

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Numéro GNIB	
Numéro de passeport	
Numéro PPS	
Documents importants	
Passeport	<input type="checkbox"/>
Certificat d'enregistrement GNIB	<input type="checkbox"/>
Extrait de naissance	<input type="checkbox"/>
formulaire P45 – de votre employeur quand vous quittez un emploi	<input type="checkbox"/>
P60 – de votre employeur (indique vos revenus de l'année précédente)	<input type="checkbox"/>
Votre extrait de naissance	<input type="checkbox"/>
Extrait de naissance de vos enfants	<input type="checkbox"/>
Votre carte médicale (si vous en avez une)	<input type="checkbox"/>

Table des matières

Table des matières	
Certificats d'enregistrement.....	4
Venir travailler en Irlande.....	4
Permis de travail.....	5
Commencer à travailler	6
Vous devez avoir un numéro PPS	7
Documents pour l'emploi.....	7
Licenciement et licenciement économique.....	8
Vos droits au travail.....	8
Comment se passe le départ à la retraite ?.....	9
Formulaire P45.....	9
PAYE.....	10
Le système fiscal irlandais.....	10
Allocations chômage.....	11
Indemnités de maladie.....	12
Je suis temporairement trop malade pour travailler.....	12
En cas de longue maladie.....	12
En cas d'accident du travail.....	13
Maternité congé parental.....	13
Congé exceptionnel.....	13
Adresses pour l'emploi.....	14
Citizens Information Centres (Centres d'Information des Citoyens)	16
CISC (Centre d'Aide aux Immigrants du Comté de Clare).....	16
Bureaux de la sécurité sociale.....	16

Venir travailler en Irlande

Votre droit de travailler comme employé, travailleur indépendant ou de créer votre entreprise en Irlande dépend de votre statut d'immigrant. Beaucoup de gens sont libres de travailler sans permis de travail ni visa.

En Irlande les employés ont le droit d'adhérer à un syndicat. Les syndicats négocient avec les employeurs au nom de leurs membres.

Statut d'immigrant

Toute personne étrangère à l'UE/EEE désirant résider en Irlande pendant plus de trois mois doit s'inscrire auprès de la Garda National Immigration Bureau (GNIB - Bureau National de l'Immigration de la Garda) pour obtenir un certificat GNIB. En Irlande, la police s'appelle la 'Garda Síochána', 'Garda' ou 'Gardai'. Les frais d'enregistrement pour obtenir la carte GNIB s'élèvent en général à 100€. L'enregistrement peut s'effectuer au poste de la Garda à Ennis ou auprès d'un agent de l'immigration près de chez vous. Pour plus de détails sur vos droits contactez votre Centre d'Information des Citoyens, les postes de la Garda ou le CISC.

Vous devez fournir :

- votre passeport ; et
- une preuve de permis de séjour dans le pays, par exemple : une copie de votre permis de travail ; ou
- une preuve d'inscription dans une école et de règlement des frais d'inscription.

Vous recevrez un certificat d'enregistrement GNIB avec une carte plastifiée, et un cachet sur votre passeport. Il existe différents cachets de résidence :

Qu'est-ce que le EEE ?

L'Espace Economique Européen (EEE) réunit les 25 Etats Membres de l'EU et les trois Etats de l'AELE -EEE (Islande, Liechtenstein, et Norvège) dans un marché interne régi par les mêmes règles de base.

Cachet 1 : indique que vous avez le droit de travailler avec un permis de travail en cours de validité.

Cachet 2 : indique que vous êtes étudiant et pouvez travailler à temps partiel jusqu'à 20 heures par semaine.

Cachet 2A : indique que vous êtes étudiant mais vous n'êtes pas autorisé à exercer une activité salariée.

Cachet 3 : cachet spécial qui indique que vous ne pouvez pas travailler ou étudier à plein temps en Irlande. Il est délivré en général aux personnes qui sont à la charge des visiteurs et des conjoints.

Cachet 4 : indique que vous avez le droit de travailler sans permis de travail. Il est délivré aux personnes ayant un visa ou une autorisation de travail, et par exemple aux :

- conjoints des citoyens irlandais et de l'UE;
- réfugiés;
- personnes qui sont nées résidentes irlandaises ; et
- les personnes ayant un statut de résidence de long terme.

Cachet A : se réfère aux médecins généralistes ayant le droit de travailler.

Cachet 6 : indique que vous êtes autorisé à rester aussi longtemps que vous désirez.

Visas

Les citoyens de certains pays ont besoin d'un visa pour venir en Irlande. Vous pouvez faire une demande de visa irlandais à l'ambassade ou au consulat d'Irlande près de chez vous. Le visa ne vous donne pas automatiquement le droit de vivre ou travailler en Irlande.

Permis de travail

Résidents UE/EEE/Suisse : peuvent vivre, travailler ou créer leur entreprise en Irlande. Vous n'avez pas besoin de permis de travail à moins d'être de Roumanie ou de Bulgarie. Les Roumains et les Bulgares ont le droit d'être travailleur indépendant ou de créer leur entreprise. Vous devez être traités de la même façon que les travailleurs irlandais. Vous pouvez faire venir des membres de votre famille avec vous en Irlande.

Un nouveau règlement est entré en vigueur le 1er juin 2009 concernant l'obtention de permis de travail irlandais pour les travailleurs non-EEA nouveaux venus sur le marché du travail. Les permis ne seront pas délivrés pour les emplois dont la rémunération est inférieure à 30000€ annuels, ni pour un certain nombre de professions comme les employés de

Vous devez vous inscrire au GNIB (Bureau National de l'Immigration)

maison et les chauffeurs de poids lourds. Voir le site www.entemp.ie (visitez la page de référence sur <http://tinyurl.com/cgs64r>).

Autres pays : Si vous ne venez pas de l'UE/EEE ou la Suisse vous pouvez avoir besoin d'un visa pour venir. Vous devez avoir un permis de travail valide pour travailler ou créer votre entreprise. Le droit de faire venir des membres de votre famille en Irlande dépend du type de votre permis de travail.

En général, Les ressortissants hors EEE doivent avoir un permis pour travailler en Irlande. Selon l'Employment Permits Act (Loi sur le permis de travail) 2003 et l'Employment Permits Act 2006 il existe quatre types de permis de travail :

- permis de travail ;
- la Green Card (carte verte) ;
- permis de travail conjoint/ayant-droit (pour les conjoints ou visiteurs) ; et
- permis de transfert intra-entreprise.

En général, le futur employé ou employeur peut faire la demande de permis. Un permis de travail coûte plus de 1000€.

Chercher un travail

Les offres d'emploi sont diffusées dans les journaux locaux, les agences de recrutement, les vitrines de magasins, par le biais du service emploi du FAS, les Services d'Aide à l'Emploi pour Personnes handicapées au (065) 684 4007 et sur la e-newsletter de Clare Focus www.clarefocus.ie

COMMENCER A TRAVAILLER

Vous avez besoin d'un 'CV'

Pour postuler à un travail vous devez avoir un profil historique récent et par écrit de votre expérience professionnelle et scolaire. C'est le CV (Curriculum Vitae). Vous devez écrire une lettre spécifique pour chaque travail auquel vous postulez.

Taxe sur les véhicules

Si vous utilisez un véhicule pour votre travail, assurez-vous de posséder la bonne vignette.

En cas de refus de permis

Si un permis de travail vous est refusé, vous pouvez demander une révision interne, dans les 21 jours suivant la notification du refus.

Obtenez plus d'informations sur les permis de travail et les demandes de permis sur le site Internet du CIC (Centre

Pour recevoir des aides sociales vous devez remplir les conditions pour chaque projet

d'Information des Citoyens), www.citizensinformation.ie et suivez les liens ; ou consultez directement la page Internet sur <http://tinyurl.com/2m2hmo>.

Protection des immigrants

Selon la législation sur l'emploi, les ressortissants étrangers travaillant légalement en Irlande ont exactement les mêmes droits que les Irlandais.

Vous recevrez l'original de votre permis de travail et votre employeur en recevra une copie certifiée. Votre permis de travail spécifie vos droits. Il comprend des informations concernant :

- quand et comment vous pouvez changer de travail ;
- les détails de votre rémunération ;
- les droits accordés par la législation sur le salaire minimum national ; et
- les déductions pouvant être accordées, par ex. pour le logement, sur un salaire même peu élevé et conforme aux directives de votre permis.

Vous commencez à travailler

Vos droits au travail

Un grand nombre de lois garantissent des droits et une protection minimum pour les travailleurs à plein temps et à temps partiel.

Ces lois concernent :

- les modalités et conditions de travail ;
- les salaires et droits sociaux ;
- les temps de travail et de pause ;
- le travail le dimanche ;

- les vacances pour les travailleurs à plein temps et à temps partiel ;
- le congé minimal qu'un employeur peut vous accorder si vous mettez fin à votre contrat ;
- l'indemnité maladie (cf p.12 - 'Je suis temporairement trop malade pour travailler') ;
- le congé pour soigner une personne ('carer's leave' - congé pour soins) ; et
- la protection contre la discrimination.

Vous devez avoir un numéro PPS

Votre Personal Public Service Number (N° PPS - numéro personnel pour les services publics) est un numéro unique qui vous permet d'avoir accès aux aides sociales, services et informations publics en Irlande.

Vous pouvez demander un n° PPS auprès de votre Social Welfare Office : Government Buildings, Kilrush Road, Ennis, Co Clare, (065) 682 9899. Ouvert Lundi-Vendredi 9.30-12.00 et 14.00-16.00.

Vous pouvez utiliser votre PPS pour :

- tous les services d'aide sociale ;
- la carte de transport gratuit ;
- la carte d'étudiant ;
- services de santé publique, (carte médicale, régime de paiement des médicaments) ;
- l'immunisation des enfants ;
- les plans gérés par le Revenue Commissioners (centre des impôts), comme le dégrèvement de l'intérêt hypothécaire ;
- les subventions au logement ; et
- le test théorique de conduite et le permis.

Les numéros PPS sont inscrits sur les:

- carte de services sociaux;
- carte de paiement des médicaments ;
- P60 (déclaration annuelle de revenus, impôts et cotisations sociales faite par votre employeur) ;
- P45 (déclaration de revenus délivrée par l'employeur lorsque vous quittez votre emploi) ;

Les employeurs ne sont pas autorisés à déduire de votre salaire les dépenses liées au recrutement ni à conserver l'un de vos documents personnels.

Qu'est-ce que le PRSI ?

Le Pay Related Social Insurance (PRSI) est votre cotisation d'assurance sociale. Si vous êtes employé, le PRSI est déduit directement de votre salaire. Son montant dépend de vos revenus et du type de travail que vous faites. Il est très important. Assurez-vous avec votre employeur qu'il paie le PRSI pour vous.

- formulaires de calcul des impôts ;
- 'Notice of Tax Credits' du système PAYE ; et
- 'Temporary Payment Card'.

Obtenir un numéro PPS

Seules les personnes résidant en Irlande peuvent demander un N° PPS. Pour recevoir un numéro, vous devez remplir un formulaire et fournir une preuve d'identité.

Divers documents vous seront demandés selon votre nationalité. La liste complète des documents requis est disponible sur www.citizensinformation.ie ou www.welfare.ie

Les étrangers doivent présenter les documents suivants :

- passeport ou carte d'identité ; ou
- carte d'immigration ; et
- justificatif de domicile, comme une facture (par ex., ESB électricité, téléphone ou gaz) à votre nom.

Si vous ne savez pas si un organisme, une personne ou un agent est habilité à vous demander votre n° PPS, vous pouvez contacter votre Social Welfare Officer à Kilrush.

Vos droits au travail

Vous devez savoir quoi faire si vous perdez votre travail

Licenciement (économique)

Il est bien connu que la perte de votre travail peut être l'un des moments les plus durs de votre vie. Vous pouvez avoir été soit licencié, soit mis au chômage pour raisons économiques.

Si c'est un licenciement économique vous pouvez toucher une indemnité de chômage. Si vous avez été simplement licencié, vous devez vérifier que votre employeur peut se justifier.

Quand vous perdez votre travail vous avez droit à un congé et vous pouvez avoir droit à une indemnité à la place de votre salaire et pour vos vacances.

Si vous êtes licencié en Irlande vous devez recevoir un formulaire P45 et vous pouvez avoir droit à un congé et un salaire pour un congé annuel gagné que vous n'avez pas pris.

Vous devez avoir un P45

Un P45 est une déclaration de vos salaires et impôts et du PRSI déduit par votre employeur. Ce document est très important.

Lorsque vous quittez votre emploi votre employeur doit vous donner un P45. Vous

en avez besoin si :

- vous avez un nouveau travail – à donner à votre nouvel employeur pour éviter de payer l'impôt extraordinaire ;
- vous êtes sans emploi – pour demander une bonification de trop-perçu ; et
- pour demander des indemnités sociales.

Si votre employeur ne vous le donne pas, vous pouvez le demander. Depuis 2009 vous recevez aussi un Income Levy Certificate pour vos propres dossiers

Votre employeur doit vous donner votre congé. Si vous avez des difficultés à faire valoir vos droits, vous devez contacter votre Citizens Information Centre local.

Le centre des impôts peut vous aider

Si vous ne recevez pas de P45 vous devez d'abord le demander à votre employeur. Si ce dernier ne vous le donne pas, vous devez contacter votre centre des impôts. Revenue (le centre des impôts en Irlande) contactera l'employeur et obtiendra votre P45 pour vous.

Si vous avez un nouveau travail, Revenue

Avez-vous des problèmes avec votre employeur ?

Contactez votre Citizens Information Centre (CIC) qui vous donnera des informations, conseils et plaidoyers relatifs à vos problèmes. Vous pouvez aussi les contacter si vous pensez avoir été licencié de façon abusive ou si vous avez d'autres problèmes avec votre employeur.

Votre CIC (Centre d'Information des Citoyens)

- Bindon Lane, Ennis, Co Clare.
Téléphone (065) 684 1221

vous enverra une nouvelle attestation de crédit d'impôt pour que vous ne payiez pas d'impôt extraordinaire.

Licenciement économique

En général ce licenciement signifie que le poste d'un employé n'existe plus et l'employé n'est pas remplacé.

Un employé ayant 104 semaines consécutives de service, âgé de plus de 16 ans,

qui a été licencié pour raison économique, a droit à une indemnité de chômage.

Licenciement

Votre employeur peut vous licencier sans préavis pour faute grave, mais vous pouvez contester le fait que votre employeur a pris cette décision. Votre employeur doit vous donner votre propre congé.

Si vous avez des difficultés à faire valoir vos droits vous devez consulter votre syndicat (le cas échéant) ou vous pouvez soumettre votre problème au Employment Appeals Tribunal (les prud'hommes) en complétant le formulaire T-1A.

Le départ à la retraite

Il n'y a pas d'âge fixe pour la retraite en Irlande, mais les gens partent généralement à la retraite à 65 ans et c'est l'âge de la retraite qui est stipulé dans la plupart des contrats de travail.

Si vous voulez partir à la retraite avant 65 ans, vous devrez vous assurer que vous avez droit aux pensions de retraite.

Si vous prenez votre retraite plus tôt, pour n'importe quelle raison, vous pouvez avoir droit à une indemnité de chômage et donc, à une allocation de chômage. Vous pouvez aussi bénéficier d'un certain nombre d'aides au retour à l'emploi et à la reprise d'études.

Retraites

Si vous avez cotisé à un plan de retraite pendant votre vie active, vous toucherez une retraite complémentaire ; ou posséderez des actifs d'un plan d'épargne retraite.

Si vous avez assez cotisé au PRSI (sécurité sociale) pendant votre vie active et que vous partez à la retraite à 65 vous avez droit à la pension d'Etat de transition (State Pension 'Transition'). A 66 ans, vous avez droit à la pension de retraite 'contributive' (State Pension 'Contributory').

Si vous n'avez pas cotisé suffisamment, vous pouvez demander une pension 'non contributive' (Non-contributory), qui dépend des ressources familiales.

Vous pouvez avoir droit au Transport Gratuit et à l'ensemble des prestations pour la maison.

Vous pouvez obtenir dans votre CIC un livre intitulé 'Entitlement for the over 60s' qui est un guide complet de tous les services qui vous sont proposés.

Vous trouverez plus d'informations sur la retraite sur www.citizensinformation.ie

Le système fiscal irlandais

La plupart des employés en Irlande paient leurs impôts par le système PAYE (Pay As You Earn). Votre employeur déduit directement de votre salaire l'impôt que vous devez, et paie cet impôt directement au Revenue Commissioners (centre des impôts).

Le Revenue Commissioners collecte les impôts au nom du gouvernement irlandais.

Pour vous assurer que votre impôt est traité correctement depuis le début et que votre employeur déduit le bon montant de votre salaire, vous devez faire comme suit :

Donnez à votre employeur votre N° PPS (Personal Public Service Number) et demandez-lui son Numéro d'Inscription Employeur. Votre employeur informera votre bureau des impôts de votre nouveau travail.

Formulaire 12A

Vous devrez aussi compléter un formulaire de demande (appelé Form 12A) de Certificat de Crédit d'Impôt et de Limite d'Imposition au Taux Standard. Vous pouvez demander le formulaire 12A :

- auprès du Ennis Revenue Office, Government Buildings, Kilrush Road, Ennis. Téléphone (065) 684 9000 ;
- en ligne sur www.revenue.ie ;
- au service des formulaires de Revenue au numéro LoCall 1 890 306706 ; ou
- auprès de votre CIC.

Le bureau des impôts vous enverra une

notification de vos crédits d'impôt et de votre limite d'imposition ainsi qu'à votre employeur. Vous devrez payer un 'impôt extraordinaire' (plus élevé que le taux normal) si votre employeur n'a pas reçu :

- un certificat de crédit d'impôt de la part du bureau des impôts ; ou
- le formulaire P45 (parties 2 et 3) de votre part, relatif à votre ancien emploi.

'Crédits d'impôt'

Votre impôt est calculé selon votre revenu. Les 'crédits d'impôt' sont ensuite déduits de l'impôt brut. Ils représentent la partie de votre salaire sur lequel vous ne payez pas d'impôt. Pour plus d'informations contactez le Revenue Commissioners à Ennis au (065) 684 9000 ou visitez le site www.revenue.ie.

Inscription en ligne

Si vous vous inscrivez en ligne sur www.revenue.ie (lien direct vers la page <http://tinyurl.com/clq99c>) vous pouvez gérer vos impôts en ligne.

Bulletins de salaire

Vous pouvez avoir un bulletin de salaire chaque fois que vous êtes payé. Il indique le salaire brut et le détail des déductions comme les impôts et le PRSI.

C'est essentiellement une déclaration écrite de l'employeur qui indique le salaire



total avant impôts et tous les détails des déductions.

Pour plus d'informations visitez le Site d'Information www.citizensinformation.ie (lien direct vers la page : <http://tinyurl.com/djh92p>)

Si je n'ai pas de travail

Si vous n'avez pas de travail vous pouvez recevoir l'allocation de demandeur d'emploi (Jobseeker's Benefit). Pour recevoir cette allocation vous devez :

- avoir perdu un emploi important et par conséquent être sans emploi au moins trois jours sur six ;
- avoir moins de 66 ans ;
- avoir suffisamment de cotisations d'assurance sociale (PRSI) ;
- être apte à travailler ; et
- être disponible et rechercher un emploi sérieusement.

Allocation de chômage

Pour faire une demande d'Allocation de chômage vous devez contacter votre **Local Social Welfare Office (Bureau des Aides Sociales)** (voir la dernière page).

Vous devez apporter :

- votre Personal Public Service Number (N° PPS) ;
- les détails de votre disponibilité ;
- les détails de vos revenus ;
- les détails des revenus de votre époux

ou conjoint (le cas échéant) ;

- les renseignements sur vos enfants à charge ;
- vos P45 et P60 (formulaires de votre dernier employeur) ;
- une pièce d'identité ; et
- un justificatif de domicile (une facture de service public comme l'électricité – une facture de téléphone mobile n'est pas valable).

Autres allocations

Les autres allocations sociales pouvant être attribuées aux demandeurs d'emploi sont les suivantes.

L'**Allocation de chômage** : vous pouvez recevoir l'Allocation de chômage (JA) basée sur vos ressources hebdomadaires.

La **Back to Work Enterprise Allowance** (Aide à la Création d'Entreprise pour les indépendants). Si vous désirez créer votre entreprise, vous pouvez bénéficier de la BWEA. Elle vous permet de garder une partie de la prestation d'aide sociale pendant deux ans.

Votre CIC (Centre d'Information des Citoyens)

- Bindon Lane, Ennis, Co Clare.
Téléphone (065) 684 1221

Je suis temporairement trop malade pour travailler

Vous pouvez recevoir la 'Illness Benefit' (Indemnité de maladie) si vous êtes trop malade pour travailler. Vous devez avoir moins de 66 ans et être couvert par un certain nombre de cotisations de sécurité sociale (PRSI). Si vous n'avez pas assez cotisé, vous devez contacter le Community Welfare Officer à votre HSE (Health Service Executive) Health Office (Service de santé) au Sandfield Centre, Highfield Park, Ennis. Téléphone : (065) 686 8090. Ils peuvent vous donner une Supplementary Welfare Allowance (aide sociale).

Vous devez demander l'Indemnité de maladie dans les sept jours suivant le début de votre maladie. Les trois premiers jours de maladie ne sont pas indemnisés. Le délai de paiement de l'Indemnité dépend du nombre de vos cotisations

PRSI. Vous devez envoyer certains formulaires à votre Social Welfare Office pour recevoir l'indemnité. Le premier formulaire est le 'MC1'. Vous pouvez l'obtenir auprès de votre généraliste (GP) ou médecin hospitalier.

Si vous avez une longue maladie, vous devez envoyer un 'MC2' toutes les semaines. Votre docteur vous donnera ce formulaire.

Vous devez obtenir un certificat de fin de maladie avant de reprendre le travail. Si vous êtes malade pendant plus de trois jours consécutifs vous devez généralement fournir à votre employeur un certificat médical (de votre généraliste). Il prouve que vous n'étiez pas en état de travailler.

Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre Social Welfare Office ou votre CIC.

En cas de longue maladie

La Invalidity Pension (IP) est payée toutes les semaines aux personnes ne pouvant pas travailler à cause d'une longue maladie ou un handicap et qui sont couvertes par la sécurité sociale (PRSI). En général, vous devez bénéficier de l'Indemnité de maladie pendant au moins 12 mois avant de demander la Pension d'Invalidité. Vous pouvez aussi demander l'Allocation d'Invalidité, qui dépend de vos ressources. Dans ce cas, tous les revenus de votre famille seront pris en compte.

Pour la IP, vous devez avoir au moins :

- 260 cotisations PRSI (cinq ans) depuis

votre inscription à la sécurité sociale ; et

- 48 cotisations payées ou créditées pour la dernière année fiscale précédant la date de votre demande.

Pour vous inscrire, remplissez un formulaire de demande de IP que vous pouvez obtenir en ligne sur www.welfare.ie; ou auprès de votre Social Welfare Office ; ou votre CIC.

Votre CIC (Centre d'Information des Citoyens)

- Bindon Lane, Ennis, Co Clare.
Téléphone (065) 684 1221

En cas d'accident du travail

Si vous êtes blessé au travail ou sur votre trajet professionnel vous pouvez demander la Injury Benefit et des soins médicaux. La Injury Benefit est payée toutes les semaines pendant votre arrêt de travail.

Pour la demander vous devez remplir un formulaire Injury Benefit et l'envoyer à votre Social Welfare Office ou le poster à : The Injury Benefit Section, Department of Social and Family Affairs, PO Box 1650. Dublin 1.

Occupational Injuries Scheme

Le Occupational Injuries Benefit Scheme donne des indemnités aux personnes blessées ou handicapées à cause d'un accident survenu au travail ou sur leur trajet professionnel.

Pour plus d'informations contactez votre Social Welfare Local Office ou le service Occupational Injuries Benefit : Occupational Injuries Benefit Section,

Signaler les accidents

Selon la loi, les employeurs doivent signaler les accidents de travail au Health and Safety Authority, dès que possible. Votre employeur doit envoyer les Incident Reports (formulaire IRI) et les Construction Reports (formulaire AF2). Vous pouvez obtenir une copie de ces rapports auprès de votre employeur. Pour plus d'informations contactez le Health and Safety Authority, Head Office, The Metropolitan Building, James Joyce Street, Dublin 1. N° LoCall 1890 289 389, 01 614 7000, www.hse.ie

Department of Social and Family Affairs, Áras Mhic Dhiarmada, Store Street, Dublin 1. Tél. : (01) 704 3018 or (01) 704 3020

Maternité et congé parental

La Maternity Benefit (Allocation de Maternité) est une allocation payée aux femmes qui prennent un congé de maternité. Vous devez avoir payé un certain nombre de cotisations PRSI (sécurité sociale) pour recevoir cette allocation. Vous devez demander cette allocation six semaines avant de partir en congé de maternité (12 semaines si vous êtes travailleur indépendant). Le montant de l'allocation dépend de vos revenus. Si vous touchez déjà d'autres aides sociales, vous toucherez la moitié de la Maternity Benefit.

La Maternity Benefit est une allocation non-imposable versée pendant 26 semaines.

Pour la demander, remplissez un formulaire Maternity Benefit, disponible auprès du CIC ou de votre Social Welfare Office, et renvoyez-le au service Maternity Benefit Section of the Department of Social and Family Affairs, Social Welfare Services Office, St. Oliver Plunkett Road, Letterkenny, County Donegal. Téléphone : (01) 704 3000. N° LoCall : 1890 690 690. E-mail : maternityben@welfare.ie

ADRESSES POUR L'EMPLOI

Catégorie	Organisation	Téléphone, e-mail site Internet
Diplômes	Vérifiez si vos diplômes sont reconnus au : Qualifications Recognition Ireland le Service National des Diplômes en Irlande.	(01) 887 1500 info@qualificationsrecognition.ie www.qualificationsrecognition.ie
Formation et emploi	FAS Irlande, Training and Employment Authority	www.fas.ie
Agences de recrutement en Irlande	www.irishjobs.ie www.monster.ie www.hays.ie www.activelink.ie	www.jobfinder.ie www.irelandhiring.ie www.loadzajobs.ie
Impôts	Revenue Irlande, Impôts et Douanes Guide Revenue sur le système PAYE (impôt pour les employés)	Pour une brochure gratuite N° LoCall 1890 306 706 www.revenue.ie (lien direct vers la page Internet http://tinyurl.com/clq99c)
Droits du travail et permis de travail	Department of Enterprise, Trade and Employment Crosscare Migrant Project, 1 Cathedral St, Dublin 1	N° LoCall 1890 201 615 www.entemp.ie (01) 873 2844 migrantproject@crosscare.ie www.migrantproject.ie

ADRESSES POUR L'EMPLOI

Catégorie	Organisation	Téléphone, e-mail site Internet
Problèmes ou conflits avec votre employeur	Migrant Rights Centre Ireland, 55 Parnell Square West, Dublin 1	(01) 889 7570 info@mrci.ie www.mrci.ie
Licenciement abusif Vous pensez en avoir été victime	Employment Appeals Tribunal, Davitt House, 65a Adelaide Road, Dublin 2	(01) 631 3006 N° LoCall : 1890 220 222 Fax : (01) 631 3266 eat@entemp.ie www.eatribunal.ie
Syndicats à Clare Les employés ont le droit de devenir membre d'un syndicat.	Irish Congress of Trade Unions, Congress Information and Opportunity Centre, Elevation Business Park, Clonroad, Ennis, Co Clare	(065) 684 1009 coordinator.clare@congresscentres.net
Législation sur la protection au travail	National Employment Rights Authority, Information Services, Government Buildings, O'Brien Road, Carlow.	(059) 917 8990 N° LoCall :1890 808 090 info@employmentrights.ie. www.employmentrights.ie
Discrimination Si vous pensez avoir été moins bien traité que les autres par votre employeur vous pouvez déposer une plainte au Equality Tribunal	Equality Tribunal, 3 Clonmel Street, Dublin 2 The Equality Authority, 2 Clonmel St, Dublin 2	(01) 477 4100 N° LoCall : 1890 344 424 info@equalitytribunal.ie www.equalitytribunal.ie (01) 417 3333 N° LoCall :1890 245 545 info@equality.ie www.equality.ie

Adresses utiles

CIC (Centres d'Information aux Citoyens)

Les Citizens Information Centres fournissent des informations complètes sur tous les services publics et les droits des personnes résidant en Irlande. Vous pouvez aussi appeler le Citizens Information Centre près de chez vous pour obtenir des conseils gratuits et confidentiels.

Citizens Information Centres, N° LoCall : 1890 777 121, lundi au Vendredi, 9h00-21h00 Site Internet : www.citizensinformation.ie

Ennis Citizens Information Centre

• Bindon Lane, Ennis, Co Clare. Téléphone (065) 684 1221

Clare Immigrant Support Centre

Unit 13 Carmody Street Business Park, Ennis, Co Clare.
Téléphone (065) 682 2026

Local Social Welfare Offices (Bureaux d'aide sociale)

Tous, sauf Tulla, sont dotés d'un accès pour handicapés

Ville	Adresse	Horaires	Téléphone
Ennistymon	Parliament Street, Ennistymon, Co. Clare	Lundi-Vendredi 10h00-12h00 et 14h00-16h00	(065) 707 2528
Tulla	Main Street, Tulla, Co. Clare	Lundi-Vendredi 10h00-12h00 et 14h00-16h00	(065) 683 1908
Kilrush	45 Moore Street, Kilrush, Co Clare	Vendredi 10h00-13h00	(065) 908 0030
Ennis	Government Buildings, Kilrush Road, Ennis, Co Clare	Lundi-Vendredi 9h30-12h00 et 14h00-16h00.	(065) 686 7800